

*Bull. Acad. Vét. de France*, 1998, 70, 197-203

## **Emmanuel LECLAINCHE (1861-1953)**

par Laure ALNOT\*, Jean LUCAS\*,  
Louis DHENNIN\* et Marc CATSARAS\*\*.

---

La présentation récente à l'Académie Vétérinaire de la thèse de doctorat de l'une d'entre nous (1) a été l'occasion de rappeler rapidement "La Vie et l'Œuvre d'Emmanuel LECLAINCHE". Il nous a semblé que la Médecine Vétérinaire et l'Académie doivent tant à un tel homme qu'il convenait tout naturellement de développer le sujet en y apportant en supplément des témoignages personnels.

On ne saurait mieux caractériser le personnage qu'en citant les paroles prononcées, le 18 mars 1937, par Monsieur Marius MOUTET, Ministre des Colonies, à l'adresse du Professeur LECLAINCHE, à l'occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire et de son accession à la Présidence de l'Académie des Sciences (2).

"Vous avez été, mon cher Professeur, un homme qui a su réagir, animer, et c'est en quoi, vraiment, vous avez rendu de grands services à votre pays. On vous a placé dans de hautes, de très hautes situations, mais vous étiez un homme qui aurait donné la mesure de ses capacités en quelque circonstance qu'il se soit trouvé ; et lorsque, tout à l'heure, vous avez rappelé votre modeste origine, vous avez montré par votre exemple la possibilité dans un pays comme le nôtre, pour un enfant de l'école communale, d'arriver aux plus hautes situations, pour les hommes de donner pleinement leur mesure".

Notre exposé sera décomposé de la façon suivante :

- 1) L'élève et le professeur,
- 2) Le scientifique,
- 3) Le réformateur et le créateur,
- 4) Une personnalité hors du commun.

---

\* Docteurs-Vétérinaires, respectivement, E.N.V. Alfort, les Yvelines et Paris.

\*\* Professeur de l'Institut Pasteur, D.M.V., BP 245, 59019 Lille Cedex.

## I. L'ÉLÈVE ET LE PROFESSEUR

Auguste-Louis-Emmanuel LECLAINCHE est né à Piney dans l'Aube le 29 août 1861. Sa famille est d'origine bretonne ; son père, Jean-Auguste est greffier à la justice de paix du canton et sa mère, Marguerite-Louise MASSON, est sans profession, mais elle a un frère vétérinaire.

Après des études primaires, il obtient une bourse pour effectuer ses études secondaires au Lycée de Troyes. Il a le goût des lettres et de réelles dispositions, mais les ressources financières de sa famille ne lui permettent pas de réaliser son souhait de préparer l'agrégation. C'est donc "contraint et forcé" qu'il se dirige vers l'École Vétérinaire d'Alfort, où il entrera en 1878, à 17 ans, et recevra pour les années 79-80 et 80-81, une aide financière de son département. Après 4 ans d'internat, il sort diplômé en 1882, 3<sup>e</sup> d'une promotion de 45 élèves.

Après avoir hésité, il opte pour la pratique rurale dans son département ; il exercera donc, tout d'abord en compagnie de son oncle, puis en créant sa propre clientèle, mais en 3 ans, ne buvant que de l'eau ou du lait, ce que "les paysans ne pouvaient pas réaliser" il comprend que sa vocation est ailleurs.

Au début de 1886, il peut briguer un poste de répétiteur, libéré en pathologie médicale et clinique, et commence sa carrière d'enseignant auprès du Professeur TRASBOT, mais il n'y a pas alors de séparation des cliniques, et la fréquentation du Professeur NOCARD entraîne irrésistiblement notre jeune répétiteur sur la voie de la recherche, illustrée depuis quelques années par la méthode de PASTEUR, dont NOCARD est l'un des plus brillants élèves.

L'année suivante, la chaire de police sanitaire est attribuée à NOCARD, alors que son Chef de travaux CADIOT le remplace dans la chaire de pathologie chirurgicale, et que LECLAINCHE devient finalement en 1889, le Chef de Travaux de NOCARD. Il profite de toutes les qualités de son Maître, mais déplore l'insuffisance des moyens d'expérimentation.

Après une collaboration de quatre ans, LECLAINCHE obtient, en 1891, la chaire de Professeur de Maladies contagieuses et de Police sanitaire à l'École de Toulouse. Après une courte période d'inquiétude, il s'adapte vite aux Toulousains et à sa nouvelle fonction. Il est parfaitement heureux et accueilli, comme Chef de Travaux, un Alfortien, Henry VALLÉE aussi doué que lui pour l'enseignement et la recherche. Il restera à Toulouse une vingtaine d'années. Orateur, cultivé, humaniste, possédant bien la langue allemande, il est un Maître hors pair, sévère, certes, mais logique, respecté et admiré. Le portrait que fit de lui le Vétérinaire Général VIVIEN est un modèle de verdure littéraire.

Il mènera de front une activité professorale et scientifique.

## 2. LE SCIENTIFIQUE

Cette carrière scientifique commence à l'École Vétérinaire de Toulouse et à l'Institut de sérothérapie de Toulouse, établissement privé, créé avec les Professeurs BIMES et VALLÉE, pour mettre les sérums et vaccins à la disposition des praticiens ; elle se terminera au laboratoire de Recherches d'Alfort. Seul ou en collaboration avec NOCARD et VALLÉE, il poursuit ses travaux et recherches jusqu'à l'obtention de méthodes sûres et immédiatement utilisables de prophylaxie et de traitement.

Il s'intéresse, selon l'actualité, à différentes maladies, surtout infectieuses. La liste de ses travaux est très longue : relevons seulement ceux relatifs à la sérothérapie et la vaccination contre le rouget du porc, le charbon symptomatique, la sérothérapie de la gangrène gazeuse, le traitement sérique spécifique des plaies. Le sérum de LECLAINCHE et VALLÉE a été largement utilisé en 1914-1918 ; le succès fut si grand que le Laboratoire d'Alfort devint momentanément un centre militaire de sérothérapie pendant la première Guerre Mondiale.

Avec NOCARD, il siège au Conseil d'Administration de l'Institut Pasteur de Paris.

Ses activités scientifiques ont été très largement exposées par RAMON, en 1953 (3), et nous invitons le lecteur à se reporter à cette publication.

## 3. LE RÉFORMATEUR ET LE CRÉATEUR

### 3.1. Le réformateur

LECLAINCHE, nourri des idées pastoriennes de prophylaxie, a compris qu'il fallait rénover le Service des Épizooties, encore embryonnaire, le doter d'une législation nouvelle. Ce ne sera pas sans difficulté.

En 1906, le Parlement crée, grâce à son influence, un Service technique de la Police Sanitaire ; la direction lui en est confiée. Mais en butte aux "tracasseries" administratives : bureaux du Ministère de l'Agriculture, municipalités, mairies, il démissionne rapidement et reprend ses cours à Toulouse. Il fait ainsi montre de son caractère et cet épisode pittoresque est narré dans le langage du Maître qu'il est, comme en témoigne sa Revue générale de Médecine Vétérinaire créée en 1903.

Le Service est remanié une nouvelle fois par la loi du 12 janvier 1909. Il se compose d'un Service central dirigé par un Inspecteur général, chef de service et de cinq inspecteurs généraux. Les services départementaux sont dirigés par un chef de service, fonctionnaire, secondé par un Corps de vétérinaires praticiens.

En 1912, LECLAINCHE est rappelé à Paris et il ne peut alors refuser un poste qu'il a longtemps préconisé. Il est nommé Inspecteur Général, Chef du Service de l'Inspection des Services Vétérinaires. Il mène alors simultanément une activité administrative et scientifique, car il a sous ses ordres le laboratoire de Recherches d'Alfort, dirigé par son ami Henry VALLÉE. De plus, en 1923, il cumule ces fonctions avec celle d'Inspecteur des Écoles Vétérinaires, et ce jusqu'en 1931.

Aidé par les différents Ministres CASSEZ, MONNET, CHAPSAL et surtout QUEUILLE, il "renoue" les activités vétérinaires :

- autonomie des Services sanitaires, doté d'un personnel technique d'État.

- création d'un Conseil Supérieur de l'Enseignement Vétérinaire (en 1920).

- création de l'Institut de Médecine Vétérinaire exotique (I.E.M.V.T.) (en 1920).

- nouveau statut des Écoles Vétérinaires en 1924, reconnues : "Établissements d'Enseignement Supérieur", assimilées aux Facultés et en particulier aux Facultés de Médecine, qui ont pour mission de délivrer le diplôme de Docteur Vétérinaire.

- institution de l'agrégation vétérinaire en 1925.

- création de deux nouvelles chaires, à Alfort :

- 1 - agronomie, botanique, hygiène, Sciences de l'alimentation de l'animal et

- 2 - Hygiène et industries, contrôle des produits d'origine animale. (Inspection des denrées d'origine animale), en 1926.

- enfin, en 1928, est édifiée une Station d'études sur la pathologie des animaux de basse-cour ; puis, l'année suivante, un nouveau Service de Médecine.

Il n'oublie pas le confort des élèves et s'y intéresse. A Alfort, les élèves étaient dans une véritable caserne, qui datait de BOURGELAT, et portait les marques du Premier Empire !! Une nouvelle "cité scolaire", bâtiment moderne, avec chambres individuelles, un réfectoire spacieux et une infirmerie, fut inaugurée en 1934.

A son instigation, l'Association des Anciens élèves et Amis de l'École d'Alfort instaure, en 1927, les Journées Vétérinaires d'Alfort, journées professionnelles qui, organisées tous les deux ans, connaîtront un grand succès. C'est aux journées de juillet 1935 que LECLAINCHE évoque dans une conclusion ordinaire, par une boutade percutante, de façon implicite, sa lutte face aux intrigues : "Nos malades ont un avantage sur ceux de la médecine humaine, c'est de ne pas connaître les méfaits de l'alcoolisme, de la syphilis et de la politique".

Il n'oublie pas non plus son École de Toulouse, et obtient les crédits nécessaires à sa rénovation.

### 3.2. Le créateur

De longue date, il était question d'instituer le Doctorat pour les vétérinaires, à l'instar de certains pays étrangers. Après plusieurs années de discussions, il obtint, avec l'aide du Ministre CHERON, le titre de Docteur Vétérinaire pour les diplômés, avec l'obligation de soutenance d'une thèse (Loi du 31 juillet 1923 - Décret du 28 mars 1924). LECLAINCHE reçut le diplôme n° 1.

Mais, l'exercice de la Médecine Vétérinaire était libre depuis 1791 : "maréchaux-experts" et hongreurs s'étaient multipliés dans cette activité. La loi de 1923 protégeait le titre, mais pas l'exercice. Grâce à l'association de LECLAINCHE et d'un praticien rural de Flers-de-l'One, André ORGEVAL, après maints débats et avec l'appui des Ministres CASSEZ, puis MONNET, on aboutit à la loi du 17 juin 1938, qui régit l'exercice de la Médecine Vétérinaire, selon certaines modalités progressives. Dans cette association LECLAINCHE-ORGEVAL, ce dernier avait gardé le souvenir de l'autorité du Maître, de sa clairvoyance et de son efficacité. Cette loi fut précisée par celle du 31 décembre 1941, puis celle du 18 février 1942, qui détermine les attributions de l'Ordre des Vétérinaires créé avec l'aide d'un autre praticien rural, le Docteur Jean SAINT-CYR, de Villars-les-Dombes.

La prophylaxie de la tuberculose et l'Inspection de la salubrité des viandes et de toutes les denrées d'origine animale (Loi du 7 juillet 1933) sont encore son œuvre. En effet, il est à l'origine de ce texte d'une importance capitale pour la profession vétérinaire française, mais aussi et surtout pour l'hygiène générale et les humains. Les deux parties furent couplées, la seconde assurant "adroitement", mais honnêtement, les ressources financières de la première. La lutte contre la tuberculose, fondée sur l'usage de la tuberculine, connaîtra un grand succès. L'hygiène alimentaire deviendra un service d'État en 1965.

C'est à LECLAINCHE que revint également le mérite, avec l'aide du Secrétaire Général Émile CESARI, de créer notre Académie Vétérinaire. En effet, muni de tous les "leviers" vétérinaires, membre des Académies des Sciences, de Médecine, d'Agriculture, soutenu par les Ministres HERRIOT et QUEUILLE, il obtint que la Société Centrale de Médecine Vétérinaire, créée en 1844, reçoive le titre de : "Académie Vétérinaire de France" (Décret présidentiel du 12 janvier 1928). Ce fut la première Académie Vétérinaire du monde. LECLAINCHE en est le Président en 1928.

Cinquante ans plus tard, le Président 1978, le Professeur Jean JACQUET, grand admirateur de LECLAINCHE, fit frapper une médaille à l'effigie du Maître, dont l'envers illustre les nombreuses disciplines de la profession. Il faut également rappeler que 1946 (avec un peu de retard)

et 1994 virent les célébrations du centenaire et cent-cinquantième anniversaire de l'Académie, sous l'impulsion des Secrétaires Généraux, respectivement Clément BRESSOU et Marc CATSARAS.

Les maladies n'ont pas de frontières et LECLAINCHE fut toujours captivé par l'activité vétérinaire internationale. L'apparition de la peste bovine en Belgique, en 1920, est pour lui l'occasion d'inciter le gouvernement français à prendre l'initiative d'une Conférence Internationale : la réussite est totale ; le vœu de la formation d'un Office-Vétérinaire permanent est adopté ; son premier Directeur, LECLAINCHE, le restera 22 ans. Le succès de l'O.I.E. (Office International des Épizooties) est connu : 24 pays à la fondation, 147 aujourd'hui ; le Directeur général actuel est notre confrère et collègue, le Docteur Jean BLANCOU. Même pendant la seconde guerre mondiale, l'O.I.E. fut préservé par l'action personnelle du Professeur FLUCKIGER, Directeur de l'Office Fédéral Suisse.

#### 4. LA PERSONNALITÉ DU PROFESSEUR LECLAINCHE

La modeste situation financière de ses parents a contribué à son orientation vers la profession vétérinaire, orientation qui fut bénéfique pour tous, sur le plan de l'activité vétérinaire et sur les plans national et international. Tout jeune, il avait le goût des lettres et des langues. "C'est un littéraire égaré dans la Science", a écrit notre confrère BREVOT. Il écrit avec joie, facilement et rapidement ; c'est un écrivain d'abord, et il usera efficacement de son talent au service de la Science.

Outre ses nombreuses publications dans toutes les revues vétérinaires, tant médicales que scientifiques, il collabore au dictionnaire vétérinaire de BOULEY et REYNAL, à l'Encyclopédie d'hygiène de ROCHARD. Il rédige un précis de pathologie sur les Maladies internes du cheval. Le Traité des Maladies Microbiennes des Animaux publié avec NOCARD, en 1895, est un travail fondamental, édité à trois reprises et traduit en plusieurs langues. Il fonde la Revue Générale de Médecine vétérinaire : analyse continue des publications française et étrangères, mais aussi support de ses idées propres originales.

Se souvenant de son "Alma Mater", il publie, en 1936, l'Histoire de la Médecine Vétérinaire, ouvrage dans lequel il manifeste une grande connaissance de l'organisation vétérinaire dans de nombreux pays, dont l'Allemagne ; c'est un monument de documentation !! Puis, en 1938, c'est l'Histoire de la Médecine Vétérinaire du III<sup>e</sup> siècle au XVIII<sup>e</sup> siècles.

Une description de l'homme lui-même permet de mieux comprendre sa vie exceptionnelle. Il se marie à Toulouse, il a un fils Xavier qui, médecin, devient Conseiller d'État, Directeur Général de l'Assistance Publique et Président de l'Académie de Médecine, entre autres.

Physiquement, portant moustaches et barbiche, les yeux perçants sous d'épais sourcils, les épaules larges, "bedonnant" avec l'âge, il est

surnommé le “cyclope”, en raison d’un défaut oculaire. Remarquablement organisé, doté d’un robuste équilibre physique et mental, polyvalent, d’une grande intelligence, érudit, diplomate, d’une force de caractère peu commune, il est servi par son don oratoire. Au demeurant, un homme simple et cordial ; d’aspect bourru, sévère, lutteur obstiné, il finit par imposer ses idées à ses élèves, ses collègues, ses collaborateurs, aux ministres, lesquels comprenant les bienfaits qui résulteront de ses projets, deviennent ses amis.

Il reçut naturellement de nombreuses décorations, titres et récompenses ; docteur Honoris causa il fut élu membre de nombreuses Académies en France. Nous citerons son élévation à la dignité de Grand Officier de la Légion d’Honneur, et son élection comme Président de l’Académie des Sciences, entre autres.

Au soir de sa vie, aveugle, il suit l’actualité scientifique et les séances de l’O.I.E. où il s’éteindra le 26 novembre 1953 (il a 92 ans).

#### POUR CONCLURE

LECLAINCHE réalisa, en un peu plus d’un demi-siècle, une œuvre prodigieuse (cyclopéenne pour sourire avec lui) : passer rapidement et progressivement d’un relatif empirisme à une structure rationnelle et scientifique. Dans tous les domaines, scientifique et vétérinaire, il s’est toujours, et efficacement, manifesté. Les Vétérinaires français lui doivent beaucoup.

Contrairement à une idée reçue, la Loi de 1938, qui protège notre diplôme, n’est pas seulement bénéfique pour les praticiens ruraux et urbains, mais aussi pour l’ensemble de la profession ; elle a contribué à la revalorisation du terme “vétérinaire”, dont l’étymologie originelle induit plutôt indifférence et désintérêt.

Figure exceptionnelle, Emmanuel LECLAINCHE, osons le dire, est après BOURGELAT et Henri BOULEY, celui qui a le plus œuvré pour la Médecine Vétérinaire Française. La profession lui doit une immense reconnaissance ; elle ne doit pas l’oublier.

#### BIBLIOGRAPHIE

- [1] ALNOT (Laure). — La vie et l’œuvre d’Emmanuel LECLAINCHE (1861-1953). Thèse Doctorat Vétérinaire - E.N.V. Alfort, Faculté de Médecine de Paris - Créteil - 1996.
- [2] BREVOT (Georges). — Manifestation professionnelle en l’honneur de M. Le Professeur Emmanuel LECLAINCHE, à l’occasion de son 75<sup>e</sup> anniversaire et de son accession à la Présidence de l’Académie des Sciences - 18 mars 1937 - *Bulletin du Syndicat National des Vétérinaires et des Colonies* - 1937, 1-19.
- [3] RAMON (Gaston). — Emmanuel LECLAINCHE (1851-1953), notice nécrologique *Bull. Acad. des Sciences*, 1953, 8 pages.